



CAHIER DES CHARGES

SPG AGROÉCOLOGIE MAROC



النظام التشاركي للضمان
Système Participatif de Garantie

Production Végétale

Cahier des charges Production végétale SPG Agroécologie Maroc adopté en AG du **6**
Février 2021

Table des matières

<i>Objet du cahier de charge</i>	2
<i>Aménagement et choix des cultures</i>	3
<i>Gestion des sols et fertilisation</i>	4
<i>Prévention et lutte contre les maladies, ravageurs et adventices</i>	4
<i>Plants et semences utilisés</i>	5
<i>Équipements de la ferme</i>	5
<i>Gestion de l'eau et des énergies sur la ferme</i>	6
<i>Gestion des déchets sur la ferme</i>	7
<i>Démarche sociale et formation continue</i>	7

Objet du cahier des charges

Initié par le RIAM, ce cahier des charges est le produit de débats impliquant les agriculteurs producteurs, les transformateurs et les consommateurs ayant une vision commune sur l'agriculture durable et sur l'agroécologie en particulier.

Le cahier des charges est évolutif et fait donc l'objet de révisions périodiques. Les délais prévus par le cahier des charges modifié débutent à la date de la révision. Pour les producteurs rejoignant la labellisation ultérieurement, les délais débutent à leur date de labellisation.

Celui-ci est fondé sur une démarche participative et progressive. Le processus d'obtention du label SPG Agroécologie Maroc est explicité dans le règlement intérieur et dans l'organisation du processus de demande de labellisation.

Le respect de ce cahier des charges est contrôlé lors des visites effectuées par des enquêteurs du SPG (Système participatif de garantie) Agroécologie Maroc, une initiative du RIAM.

Cette dernière version a été adoptée par l'assemblée générale du 6 Février 2021.

1. Aménagement et choix des cultures

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Monoculture au niveau de la ferme ⌚ Plantes prohibées par la loi ⌚ Mixité intra-production végétale: présence de cultures conventionnelles et agroécologiques sur une même parcelle. ⌚ Déforestation 	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Protéger les parcelles agroécologiques des risques de contamination, provenant notamment les parcelles conventionnelles (de la ferme ou voisines), par les mesures suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ⌚ - Pour les risques de pollution aérienne, planter une haie d'arbres non fruitiers à croissance rapide, du côté du vent dominant, dans un délai de 1 an et pouvant atteindre au minimum 3 m de hauteur ⌚ - Pour les risques de ruissellement provenant d'une parcelle conventionnelle en amont, une zone tampon de 5m entre la limite des cultures, avec une rigole et dans un délai de 2 ans ⌚ Protéger la biodiversité sauvage sur toute la ferme et encourager la biodiversité cultivée Conversion totale en Agroécologie de toute la ferme dans un délai de 3 ans (sauf dérogation du CONAT) 	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Refus de la mixité entre productions conventionnelles et agroécologiques sur une même ferme. Les entités doivent être distinctes avec des lieux de stockage différents des intrants et des outils. ⌚ Pratiquer l'Agroforesterie a raison de 200 arbres par hectare hors haie de clôture et un minimum de 3 strates: arbres, arbustes, herbacées (avec une progression minimum de 60 arbres par an et par hectare)

2. Gestion des sols et fertilisation

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> ⌚ <i>Fumier en provenance de l'élevage utilisant l'alimentation industrielle</i> ⌚ <i>Intrants chimiques de synthèse</i> ⌚ <i>Labour au-delà de 10 cm de profondeur</i> ⌚ <i>Labour dans le sens de la pente</i> ⌚ <i>Retourner la terre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ <i>cahier de suivi tous les intrants et fertilisants utilisés dans la ferme (voir modèle en annexe)</i> ⌚ <i>permanente du sol de la ferme (biomasse, BRF, paillage, etc.), avec un délai de 3 ans et sauf dérogation pour la céréaliculture. Avec une progression de 30% par an</i> ⌚ <i>éventuellement la rotation de cultures pluriannuelles.</i> ⌚ <i>Arrêter le labour de manière définitive avec un délai de 3 ans</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ <i>Amélioration constante du taux de matière organique dans le sol (objectif 4%)</i> ⌚ <i>Préférer les matériaux de couverture naturelle (Paille, plantes vivantes, BRF)</i> ⌚ <i>Pratiquer le semis direct pour les céréales</i> ⌚ <i>Favoriser autant que possible l'approvisionnement de proximité de fumier</i> <p><i>Inclure des engrais vert, légumineuses et plantes à enracinement profond</i></p> <p><i>Produire la matière organique sur place (ex: paille, compost, fumier; etc.)</i></p> <p><i>Éviter d'enfouir la matière organique</i></p>

3. Prévention et lutte contre les maladies, ravageurs et adventices

Interdits	Obligations	Recommandés
<ul style="list-style-type: none"> ⌚ <i>Usage des produits chimiques de synthèse</i> ⌚ <i>Certains produits naturels au-delà de certaines doses (voir liste en annexe)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ <i>Tenir un cahier de suivi de tous les intrants naturels et organiques utilisés dans la ferme (voir modèle en annexe).</i> ⌚ <i>Respecter les doses et les fréquences dans les</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ <i>Favoriser l'approvisionnement local de proximité en produits naturels de prévention et lutte contre les maladies, ravageurs, et adventices</i> ⌚ <i>Mettre en place des stratégies pour limiter à terme l'utilisation</i>

	<i>traitements naturels (voir liste en annexe)</i> ⓘ <i>Associations et rotations des cultures</i>	<i>des intrants naturels</i> <i>Tendre vers un sol vivant (4% de taux de matière organique dans le sol)</i>
--	---	--

4. Plants et semences utilisés

Interdits	Obligations	Recommandés
ⓘ <i>Plants et semences OGM</i> ⓘ <i>Plants et semences traités chimiquement (fongicides, etc.)</i> ⓘ <i>Semences hybrides F1 et F1 Bio</i>	ⓘ <i>Tenir un cahier de suivi de la provenance des plants et semences utilisés (Voir modèle en annexe)</i> ⓘ <i>Semences SPG, paysannes, certifiées Bio ou standards non traitées</i> <i>Plants SPG ou ayant une traçabilité sur les semences dans un délai d'un an</i>	ⓘ <i>Encourager la collecte et les échanges des semences paysannes et semences provenant des fermes labellisées SPG</i> ⓘ <i>Sauvegarder ses propres semences et les adapter au climat de la région</i> <i>Produire ses propres plants à partir des semences paysannes ou provenant des fermes labellisées SPG</i> <i>Substrat de semis non traité</i>

5. Équipements de la ferme

Interdits	Obligations	Recommandés
ⓘ <i>Plastiques non réutilisables pour la couverture du sol</i> ⓘ <i>Serres chauffées</i>	ⓘ <i>Les serres ne doivent pas dépasser 10% de la surface par activité agricole, hors pépinière</i> ⓘ <i>Les bâches tissées doivent être appliquées seulement sur un sol couvert</i>	ⓘ <i>Mentionner cultures sous serres non chauffés sur les étiquettes de vente</i> ⓘ <i>Favoriser la traction animale et éviter la mécanisation lourde</i> <i>Les bâches tissées doivent être seulement de qualité agricole (avec un délai de 2 ans)</i> <i>Eviter le plastique en général et utiliser des matériaux naturels</i> <i>Protéger les bâches tissés du soleil</i>

6. Gestion de l'eau et des énergies de la ferme

Interdits	Obligations	Recommandés
<p>⌚ <i>Irrigation avec eaux usés non traités de manière écologique</i></p>	<p>⌚ <i>Adopter des pratiques économes en eau</i></p> <p>⌚ <i>Irrigation localisée (exceptée par épandage des crues)</i></p> <p>⌚</p> <p>⌚ <i>Couverture permanente des parcelles cultivées dans une perspective de rétention de l'eau dans un délai de 3 ans, sauf dérogation pour la céréaliculture.</i></p>	<p>⌚ <i>Mettre en place une politique hydrique à long terme et prendre connaissance de la situation des ressources en eau de la région et de la ferme par un diagnostic de l'eau (Voir modèles en annexe)</i></p> <p>⌚ <i>Arroser selon les besoins identifiés et selon le biotope</i></p> <p>⌚</p> <p>⌚ <i>Adopter des systèmes de récupération des eaux de pluie sur le sol et les bâtiments avec un délai de 3 ans</i></p> <p>⌚</p> <p>⌚ <i>Privilégier les systèmes de pompage utilisant les énergies renouvelables tout en maîtrisant l'utilisation de l'eau</i></p> <p>⌚</p> <p>⌚ <i>la surface et les besoin des cultures) placé en amont des cultures pour une irrigation gravitaire (évolution croissante)</i></p> <p>⌚ <i>Gérer les eaux usées domestiques par la phytoépuration</i></p> <p>⌚ <i>Adopter pour la gestion des eaux usées des systèmes écologiques.</i></p> <p>⌚ <i>Choisir des cultures économes en eau adaptées au climat de la région (Voir liste en annexe).</i></p>

7. Gestion des déchets sur la ferme

Interdits	Obligations	Recommandés
<p>⌚ <i>Brûler les déchets ménagers et agricoles notamment les plastiques</i></p>	<p>⌚ <i>Rassembler les déchets non dégradables et les ramener dans les bennes à ordure (plastiques, verres, métaux, piles, huile, engins et voitures, etc.)</i></p>	<p>⌚ <i>Tri des déchets organiques et inorganiques et réutilisation des déchets organiques propres dans la ferme</i></p> <p>⌚ <i>Utilisation des sacs plastiques biodégradables ou de contenants réutilisables pour la collecte et le transport des déchets</i></p> <p><i>Tenir un cahier de suivi quantitatif des déchets de la ferme et réduire progressivement la quantité de déchets de la ferme (voir modèle en annexe)</i></p> <p>⌚ <i>Recyclage</i></p>

8. Démarche sociale et formation continue

Interdits	Obligations	Recommandés
-----------	-------------	-------------

<p>⌚ Travail des mineurs en dessous de 16 ans</p>	<p>⌚ Assurer une rémunération juste et équitable aux travailleurs permanents et saisonniers (salaire décent égal ou supérieur au SMAG)</p> <p>⌚ Développer les connaissances et renforcer les compétences techniques des travailleurs/agriculteurs</p> <p>⌚ Développer les connaissances et renforcer les compétences techniques des ouvriers</p>	<p>⌚ Assurer une égalité de rémunération et d'opportunités sans discrimination (notamment de genre, de couleur, etc.)</p> <p>⌚ Présence soutenue et active du producteur dans les activités agricoles de la ferme</p> <p>⌚ Mesures de protection des travailleurs dans un délai de 3 ans: contrat, couverture médicale et accidents de travail.</p> <p>Encourager l'alphabétisation des travailleuses et travailleurs de la ferme</p>
--	--	---